

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE
CARCASSONNE

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
ENVIRONNEMENT

OBJET :
OPERATION
VILLE DURABLE
N°2025-07 -
INSTALLATION
D'UNE
CENTRALE
SOLAIRE
PHOTOVOLTAÏQ
UE SUR LES
BASSINS DE
RÉTENTION -
ZAC NICOLAS
APPERT -
CREATION D'UNE
SOCIETE / PRISE
DE
PARTICIPATION
DE LA VILLE /
SIGNATURE DU
BAIL
EMPHYTEOTIQU
E AUTHENTIQUE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 02 JUIN 2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 02 JUIN 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **18 JUIN 2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-154
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick
MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER,
Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard
GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-
François VERONIN-MASSET, Priscillia GRANIER,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Régine SURRE donne pouvoir à Brigitte BATIGNE,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à François
DEMANGEOT,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
IMEDJADJ Nadia donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES
SERRES Béranger donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le **18 JUIN 2025**

ID : 011-211100763-20250610-DB2025154-DE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des études
sont actuellement en cours pour installer sur une partie des bassins de rétention
de la ZAC Nicolas Appert (parcelles détenues par la ville) une centrale solaire

photovoltaïque. Une procédure de sélection préalable a donné lieu à la désignation de la société APEX Energies comme lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la ville (cf. délibération n°2024-69 du 14 mars 2024). Dans son offre, la société APEX Energies a en particulier proposé que la Ville de Castelnaudary et d'autres acteurs impliqués puissent prendre des participations dans la société de projet à créer pour les besoins spécifiques de développement, financement, construction et exploitation de cette centrale solaire. Accompagnée par le SYADEN et sa société d'économie mixte Energies Locales d'Occitanie (SEM ELO), la Ville poursuit depuis plusieurs mois les discussions avec la société APEX Energies afin de définir les contours de cette prise de participation par la Ville et ses partenaires locaux, parmi lesquels la SEM ELO, à travers des statuts et un pacte d'actionnaires équilibrés et sécurisants pour la Ville.

La Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat offre aux collectivités la possibilité de participer financièrement au capital de sociétés commerciales dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables.

Conformément à l'article L.2253-1 du Code Général des Collectivités territoriales, les communes et leurs groupements peuvent ainsi, par délibération de leurs organes délibérants, participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est notamment la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire.

En application de ces dispositions et en partenariat avec la société APEX Energies et la SEM ELO, il est envisagé la constitution d'une société par actions simplifiée (SAS) dédiée à la production d'énergie photovoltaïque.

La société APEX Energies a pour mission la production d'électricité à partir de sources renouvelables. Elle assure notamment l'étude, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales photovoltaïques.

Le SYADEN se veut garant d'une meilleure appropriation de l'énergie d'origine renouvelable produite localement.

ELO est l'outil créé par le syndicat afin de co-développer avec les collectivités et citoyens audois des projets portés par le territoire. Le pilotage et l'investissement dans les projets d'énergies renouvelables par les acteurs du territoire permettent de concilier, dans le respect de l'intérêt général, l'aménagement du territoire, meilleure répartition de la valeur produite et optimisation en circuit-court de l'électricité produite localement.

Cette société commune, dénommée « Castel Energies 1 », aura pour objet social l'étude, le développement, l'aménagement, le financement, la construction, l'installation, la maintenance et l'exploitation de moyens de production d'énergie photovoltaïque.

Contrairement au régime propre aux Sociétés d'Economie Mixte Locales, aucun seuil minimal de détention de la part des personnes publiques n'est nécessaire. Toutefois, il est préconisé une participation minoritaire de la Ville afin de limiter les risques et éviter une qualification de cet instrument en pouvoir adjudicateur.

La Ville entend ainsi, tout en limitant sa responsabilité pécuniaire au montant de ses apports, être actrice de la promotion et du développement des installations photovoltaïques sur ces bassins de rétention. ELO garantit le respect des intérêts de la Ville dans le partenariat en l'accompagnant dans le montage juridique et financier de ce projet.

En synthèse, la société Castel Energies 1, dont les statuts et le pacte d'associés figurent en annexe, présente les caractéristiques suivantes conformément au code de commerce, notamment ses articles L. 227-1 et suivants (relatifs aux sociétés par actions simplifiées) :

- Forme juridique : Société par actions simplifiée ;
- Objet social : L'étude, le financement, l'installation, la production et l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système et installation de production d'énergies renouvelables. ;
- Actionnaire : Ville de Castelnaudary [20%], SEM ELO [20%] et APEX Energies [60%] ;
- Capital social : 5000 euros ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le principe de la création de la société par actions simplifiée « Castel Energies 1 » ;

APPROUVE le projet de statuts de la SAS ;

APPROUVE le pacte d'actionnaires ;

APPROUVE la participation de la Ville à hauteur de 20% du capital soit 1000€ à verser sur un compte bancaire de la société en cours de constitution ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

COMPLETE la délibération du Conseil Municipal n° 2024-299 du 11 décembre 2024 et en l'autorisant à signer le bail emphytéotique authentique ;

DESIGNE Monsieur l'Adjoint de l'Aménagement du Territoire ou son représentant pour siéger à titre permanent à l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur l'Adjoint de l'Aménagement du Territoire, une procuration désignera son représentant conduit à siéger.

DESIGNE Monsieur l'Adjoint de l'Aménagement du Territoire ou son représentant comme mandataire siégeant pour la Ville aux instances de la société. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur l'Adjoint de l'Aménagement du Territoire, une procuration désignera son représentant conduit à siéger.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

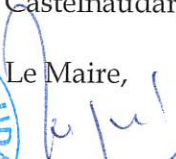
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le	1 8 JUIN 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	1 6 JUIN 2025
Par publication le :	1 8 JUIN 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Castelnaudary, le 10 juin 2025

Le Maire,


Patrick MAUGARD

